

LA SÂTI ET L'IMMOLATION DU CORPS

Michel Gardaz¹

Les annales de l'histoire renferment des récits de femmes hindoues résolues à quitter le monde des vivants pour suivre dans l'au-delà leur époux². Saint Jérôme (*Contre Jovinien*, 1,44) prétend que c'est la coutume en Inde de brûler la favorite avec son mari³. Cicéron (*Tusculanes*, 5,78) précise que les veuves se disputent afin de savoir laquelle d'entre elles aura le privilège de s'étendre aux côtés du défunt⁴. Properce (*Élégies*, 3,13,15-22) dans une véritable envolée poétique, décrit les derniers instants de celles dans l'attente du moment fatidique:

-
- ¹ Michel Gardaz, Ph.D. en sciences religieuses (U. d'Ottawa), effectue présentement un stage d'études postdoctorales à l'Université de Paris V (Sorbonne). Cet article s'inscrit dans le cadre d'une recherche qui a bénéficié du soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
- ² L'origine du «suttisme» et de sa propagation dans l'Inde brâhmanique demeure inconnue. Les textes sacrés restent muets, n'apportant aucun éclairage sur les prétendues raisons poussant les veuves à s'immoler sur le bûcher funéraire de leur mari. C. Weinberger-Thomas, «Cendres d'immortalité. La crémation des veuves en Inde», *Archives de sciences sociales des religions*, 67.1, 1989, pp. 10-11. L'a. précise que l'on retrouve «la plus grande densité des témoignages» entre le XVe et le XIXe siècle (p. 17).
- ³ J. André et J. Filliozat, *L'Inde vue de Rome: Textes latins de l'antiquité relatifs à l'Inde*, Paris, Les Belles Lettres, 1986, p. 236.
- ⁴ Cicéron, *Tusculanes*, tome II, texte établi par G. Fohlen et traduit par J. Humbert, 2e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1960, p. 144.

Dès que la dernière torche a été jetée sur le lit funèbre, les épouses sont là, debout, troupe pieuse, les cheveux épars; c'est à qui mourra [...] honte à celle qui se voit refuser la faveur de mourir. Les épouses victorieuses brûlent; elles offrent leur poitrine à la flamme, elles appliquent leurs lèvres dévorées par le feu sur le corps de leur mari⁵.

Marco Polo précise que la longévit  sans pareil des «ciugui»⁶ n'est pas partag e par les veuves qui doivent offrir leur corps aux flammes du b cher fun raire⁷. Nicolo Conti rapporte l'histoire d'un monarque qui poss dait «douze mille femmes» dont plusieurs milliers de ses favorites accept rent de s'immoler   la mort de leur souverain⁸. J.-B. Tavernier⁹ raconte l'histoire d'une sat  qui a d   tre jet e dans le Gange — m me si sa d pouille n' tait qu'  moiti  incin r e — pour  tre ensuite d vor e par les crocodiles¹⁰. Car,

⁵ Properce, * l gies*, texte  tabli et traduit par D. Paganelli, Paris, Les Belles Lettres, 1980, pp. 109-110.

⁶ Selon Hambis, le terme «ciugui» signifie vraisemblablement yogin. Marco Polo, *La Description du monde*, texte int gral en fran ais moderne avec introduction et notes, par Louis Hambis, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1955, p. 268.

⁷ *Ibid.*, p. 255.

⁸ R.H. Major, *Indian in Fifteenth Century*, New York, Burt Franklin, 1970.   l'int rieur de l'ouvrage, on trouve «The Travels of Nicolo Conti in the East in the Early Part of the Fifteenth Century», traduit de l'original par P. Bracciolini; Z. Bamboat, *Les Voyageurs fran ais dans l'Inde aux XVIIe et XVIIIe si cles*, New York, Burt Franklin, 1972, p. 27.

⁹ L'original n' tant pas disponible, nous avons d  utiliser une traduction anglaise. J.-B. Tavernier, *Travels in India*, 2e  d., Oxford, Oxford University Press, 1925. Tavernier donne plusieurs exemples de sat  dans son deuxi me volume: le chapitre 9, pp. 162-169, et le chapitre 10, pp. 169-175. Ces deux chapitres s'intitulent: «How the women burn themselves with the bodies of their deceased husbands in India» et «Remarkable histories of several women who have been burnt after the death of their husbands».

¹⁰ *Ibid.*, p. 167.

assure Tavernier, la rareté du bois dans le royaume du Bengale — nécessaire à la construction du bûcher — contraint les préposés au rituel à écourter la cérémonie funéraire. Anquetil-Duperron condamne la coutume «tyrannique» qui oblige la femme hindoue à s'immoler sur le bûcher funéraire¹¹. Enfin, Montesquieu (*Lettre CXXV*) raconte avec un brin d'humour l'histoire d'une veuve qui alla demander au gouverneur de sa ville la permission de se faire brûler avec son mari. Le gouverneur ayant naturellement refusé, elle s'exclama: «Voyez, disait-elle, comme on est gêné! Il ne sera pas permis à une pauvre femme de se brûler quand elle en a envie!¹²»

Ces quelques récits tirés de sources littéraires diverses appartiennent à différentes périodes de l'histoire, mais témoignent tous de la fascination exercée par le «suttisme» sur l'imaginaire occidental¹³. La prétendue abnégation de la satî devant l'ultime

¹¹ A.H. Anquetil-Duperron, *Zend-Avesta*, tome 1, réimpression de l'édition de 1771 publiée par N.M. Tillard [Paris], New York, Garland Publishing, 1984, p. 229. Pour sa part, le comte de Modave souligne l'«horreur» qu'a provoquée en lui l'effroyable spectacle. Il est convaincu que cette scène macabre demeurera à jamais gravée dans sa mémoire. Comte de Modave, *Voyage en Inde du Comte de Modave (1773-1776)*, texte établi et annoté par J. Deloche, Paris, École Française d'Extrême-Orient, 1971, p. 174. Tout comme le comte de Modave, Joseph de Maistre ne rate pas l'occasion d'exprimer son sentiment d'«horreur» face à un tel sacrifice (J. de Maistre, *Les Soirées de Saint-Petersbourg*, tome 2 [Paris, Lyon, J.B. Pélagaud et Cie, 1850], 359).

¹² Montesquieu, *Œuvres Complètes*, Paris, Seuil, 1964, p. 128.

¹³ Plusieurs auteurs contemporains discutent des questions relatives au «suttisme»: J. Stratton Hawley, ed., *Sati: The Blessing and the Curse*, New York, Oxford University Press, 1994; R.S. Rajan, «The Subject of Sati», dans T. Niranjana, P. Sudhir, V. Dharreshwar, *Interrogating Modernity: Culture and Colonialism in India*, Calcutta, Seagull, 1993; L.P. van den Bosch, «A Burning Question: Sati and Sati Temples as the Focus of Political Interest», *Numen*, 37, 1990, pp. 174-194.

épreuve, son stoïcisme devant le supplice à venir, son dévouement sans borne, tout cela va continuer de séduire plusieurs générations d'écrivains¹⁴.

*

Nous aimerions, dans cet article, suivre l'odyssée de la satī dans les manuels d'histoire des religions disponibles en France durant le XIXe siècle¹⁵. On compte deux périodes distinctes dans

¹⁴ À cet effet, le lecteur peut consulter avec profit: G. Deleury, *Les Indes florissantes: anthologie des voyageurs français (1750-1820)*, préface de S.E. Indris Hassan Latif, Paris, Robert Laffont, 1991; R. Inden, *Imagining India*, Oxford Basil Blackwell, 1990; J. Bronkhorst, «L'Indianisme et les préjugés occidentaux», *Études de Lettres*, 2, 1989, pp. 119-135; A.T. Embree, *Imagining India*, Delhi, Oxford University Press, 1989; Roger-Pol Droit, *L'Oubli de l'Inde*, Paris, P.U.F., 1989; R. Cronin, *Imagining India*, New York, St-Martin's Press, 1989; C. Weinberger-Thomas, dir., *L'Inde et l'imaginaire*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1988; M.-C. Porcher dir., *Inde et littératures*, Paris, Édition de l'E.H.S.S., 1983; J. Biès, *Littérature française et pensée Hindoue*, Paris, C. Klincksieck, 1974; R. Schwab, *La Renaissance orientale*, Paris, Payot, 1950.

¹⁵ B. Picart, *Histoire des religions et des mœurs de tous les peuples du monde*, 6 vol., Paris, A. Belin, 1816-1819; C. Anot de Maizières, *Code sacré ou exposé comparatif de toutes les religions de la terre*, Paris, J. Angé, 1835; M. Sulau de Lirey, *Histoire des différentes religions, depuis leur origine jusqu'à nos jours*, Paris, Bureau de la publication, 1843; F.-T.B. Clavel, dir., *Histoire pittoresque des religions, doctrines, cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, 2 vol., Paris, Pagnerre Éditeur, 1844; J.A. Buchon, dir., *Histoire universelle des religions*, 5 vol., Paris, Administration de Librairie, 1845; C.P. Tiele, *Manuel de l'histoire des religions. Esquisse d'une histoire de la religion jusqu'au triomphe des religions universalistes*, traduit de l'anglais par Clément de Fay, Paris et Genève, Librairie de la Suisse française, 1887; J. Vinson, *Les Religions actuelles, leurs doctrines, leur évolution, leur histoire*, Paris, A. Delahaye et É. Lecrosnier,

la production des manuels: 1800-1845 et 1880-1900. Aucun manuel n'est publié entre 1845 et 1880. Nous voudrions distinguer ces manuels des autres ouvrages qui sont en circulation en France au siècle dernier. Premièrement, les manuels ne sont pas des travaux d'érudition destinés à un auditoire composé de spécialistes. La vocation principale du manuel vise à initier les lecteurs aux croyances et aux pratiques des différentes religions du monde. Il s'adresse avant tout au grand public¹⁶. Deuxièmement, le manuel présente les religions suivant un mode descriptif, ou encore, dans certains cas, thématique. Troisièmement, le manuel est censé décrire sans aucun parti pris et en toute objectivité les différentes doctrines et les diverses traditions religieuses. Cette caractéristique est une marque distinctive du manuel par rapport aux autres ouvrages en circulation.

*

Sans exception, les manuels de la première période¹⁷ de production offrent aux lecteurs des récits relatifs à l'holocauste de la satî. Picart raconte que les veuves hindoues (il n'utilise pas le terme de satî) ont depuis fort longtemps coutume de s'immoler ou de se faire enterrer vivante avec leur défunt mari. Afin d'expliquer l'origine de cette coutume, il se réfère à l'ouvrage de Holwell. Picart prétend que lorsque Brahma quitta le monde des vivants, ses épouses furent inconsolables, elles décidèrent donc de s'immoler avec lui sur le bûcher funéraire. Il croit que par la suite cet exemple fut suivi par le peuple, et que les brâhmanes étaient d'avis

éditeurs, 1888; L. De Milloué, *Aperçu sommaire de l'histoire des religions des anciens peuples civilisés*, Paris, Ernest Leroux, 1891; G. Grant, *Les Grandes Religions*, traduit de l'anglais par D. de Faye, Paris et Genève, G. Fischbacher et C. Eggimann, 1897.

¹⁶ Nous aimerions faire ressortir que vers 1850, près de la moitié de la population française est encore analphabète. W.A. Graham, *Beyond the Written Word*, New York, Cambridge University Press, 1987, p. 43.

¹⁷ Picart, *Histoire*; Anot de Maizières, *Code*; Sulau de Lirey, *Histoire*; Clavel, *Histoire*; Buchon, *Histoire*.

qu'elles étaient dorénavant purifiées par ce sacrifice de même que libérées du cycle de la transmiration¹⁸. Alors, poursuit-il, toutes les «veuves voulurent jouir du même privilège, et l'enthousiasme gagna jusqu'au dernières castes»¹⁹. Picart n'est que très peu bavard sur les détails relatifs à ce rite. Malgré cela, il offre une gravure (Fig. 1) qui contraste grandement avec ses brefs commentaires. On peut voir sur cette gravure des bourreaux projetant la victime dans le brasier. Une femme asperge d'huile le bûcher afin d'accélérer les flammes. À ses côtés, un homme attend le moment propice afin de jeter au bûcher des morceaux de bois. Deux personnages munis de longs bâtons s'assurent de pousser, si le besoin s'en fait ressentir, la satî dans la bonne trajectoire, ou encore, de la retenir dans le brasier si par malheur elle tentait de s'échapper des flammes. Des musiciens se chargent de masquer les cris de celle qui s'est vouée à la mort. Tout autour du bûcher, la foule en délire assiste au sacrifice.

Dans l'esprit d'Anot de Maizières, il ne semble faire aucun doute que toutes les femmes de l'Inde se résignent à accomplir le satî. La dévotion démesurée de la femme à l'endroit de son mari est vantée par l'auteur, il assure qu'il n'y a pas, pour une femme, d'autre divinité sur terre que son mari. Elle doit, en outre, chercher constamment à lui «plaire». Puisque, affirme l'auteur, «ce doit être là son unique dévotion.» Lorsque sa divinité terrestre trépassé dans l'au-delà, elle doit le suivre²⁰. Il précise, en ce qui concerne les femmes stériles, qu'elles doivent «se brûler sur la tombe de leur époux». Il soutient, par ailleurs, que «ce devoir est religieusement accompli.²¹»

¹⁸ Il ajoute plus loin ce que le «code des Gentoux» précise: «Il convient, ajoute la loi, qu'une femme qui en agit ainsi, accompagnera son époux en paradis, où ils resteront l'un et l'autre pendant l'éternité. Si elle n'a pas le courage de se brûler, elle doit au moins conserver une chasteté inviolable.» (Picart, *Histoire*, p. 72)

¹⁹ *Ibid.*, p. 61.

²⁰ Anot de Maizières, *Code sacré*, Table 25.

²¹ *Ibid.*, Table 20.

Sulau de Lirey (qui n'utilise pas le terme de satî) s'insurge contre cette «horrible coutume». Il accuse les brâhmanes d'avoir fanatisé les veuves sans défense. Selon lui, ceux qui dirigent l'orchestration des holocaustes sont les brâhmanes, il les rend responsables, non seulement de cautionner cet atroce supplice, mais d'être ceux qui à l'origine ont obligé les veuves à s'astreindre à ce rite:

Les victimes étaient fanatisées par eux; ils les enivraient avant le sacrifice avec de l'opium.[...] Celle qui aurait voulu s'y soustraire eût été vouée à la honte, à la misère; elle eût été rejetée de sa caste, et serait devenue infâme. Le choix était donc difficile, et le plus grand nombre cédait aux obsessions des brahmes²².

Clavel, tout comme son prédécesseur, condamne sans réserve cet «horrible sacrifice». Il utilise pour le désigner le terme de «sutti». Il consacre cinq pages entières à ce sujet. La touche romanesque de Clavel transforme la description du rite en un véritable roman d'épouvante. Il utilise à bon escient un récit (dont il n'indique pas la provenance) dans lequel une veuve refusait catégoriquement de commettre le sacrifice prescrit. Le récit stipule que plusieurs soldats britanniques assistèrent au déroulement du sacrifice. Après que la veuve fut poussée par les brâhmanes dans le brasier, elle tenta aussitôt d'en ressortir. Au même moment, pour l'empêcher de s'échapper des flammes, les brâhmanes renversèrent sur elle une pile de bois. Elle réussit néanmoins à se dégager et à prendre la fuite. Les brâhmanes arrivèrent à l'attraper et à la ramener au bûcher. Sur place, des soldats anglais essayèrent sans succès de la libérer. À cet instant, elle fut encore une fois précipitée dans le brasier. Clavel précise qu'«elle se roulait dans d'horribles convulsions». Les bourreaux munis de longs bâtons ne cessèrent de la repousser au milieu des flammes. Par miracle, elle réussit encore une fois à se dégager de l'emprise de ses tortionnaires et à se précipiter vers le Gange. Les brâhmanes l'ayant rejoint «essayèrent de la noyer en lui maintenant la tête dans le fleuve». Au même moment, des renforts

²² Sulau de Lirey, *Histoire*, p. 42.

de soldats arrivèrent sur les lieux pour la libérer. La foule qui assistait à la scène maudissait la victime. La veuve, précise Clavel, mourut le lendemain des suites de ses blessures²³.

Ce récit ne correspond pas à la scène dépeinte sur la gravure (Fig. 2) insérée par Clavel à son manuel. En fait, cette gravure est un pastiche de celle réalisée par Picart (Fig. 1). Il y a tout d'abord à l'avant plan, à gauche, un homme qui jette du bois dans le brasier. Sur les deux gravures, ce personnage est exactement dans la même position, tenant lui aussi dans ses mains des morceaux de bois. Dans les deux cas, le cadavre qui gît dans la fosse est lui aussi dans une position similaire. À l'arrière-plan, au centre, le préposé qui pousse la veuve dans le bûcher se trouve dans une position correspondante avec, de surcroît, une tunique semblable à celle du personnage qui est représenté sur la gravure de Picart. Le vase situé au bord de la fosse, à l'avant plan, près de la femme qui tient dans ses mains un autre vase, paraît au même endroit sur les deux gravures. À l'avant-plan, à droite, celui qui bat le tambour est une réplique presque identique (dans les gestes, dans l'habillement, dans la coiffe, ainsi que dans la forme de l'instrument de musique) à celle de Picart. Près du personnage, l'instrumentiste est situé sur les deux gravures exactement au même endroit. Il porte également la même coiffe.

Le manuel de Buchon n'offre aucune description comparable à celle de Clavel. Sa description du rite se limite à quelques brèves

²³ Clavel, *Histoire*, p. 196. Des récits du même genre abondent dans le manuel de Clavel. Pour d'autres exemples du même genre, voir les pages 192 à 196. Clavel tente d'expliquer à ses lecteurs les intentions réelles des brâhmanes. Il affirme: «L'acharnement que mettent les brâhmanes à pousser jusqu'au bout l'accomplissement des suttis s'explique par cette raison que la plus grande et la meilleure partie des objets et des bijoux dont les victimes sont parées leur revient de droit si elles meurent.» (p. 197). De plus, il ajoute qu'une «des principales occupations des femmes des brâhmanes est d'amasser de la bouse de vache, qui, réduite en poussière, servira à les couvrir sur le bûcher où on les brûlera après leur mort.» (p. 146)

mentions: il condamne sans détour le «barbare usage des sutties», et précise que ce rite est «surtout répandu sur la côté de Malabar». Il précise cependant que cette coutume «a un peu diminué de nos jours.²⁴» Buchon insère lui aussi une gravure (Fig. 3) illustrant le sacrifice de la veuve hindoue. Comparativement aux autres illustrations, le safî qu'il représente suggère l'image d'une sainte sortie de l'iconographie chrétienne. Elle apparaît dénudée jusqu'à la taille, le visage tourné vers le ciel, elle semble suspendue dans les airs, prête à s'envoler vers le monde des dieux. Cette gravure, tout comme celle de Clavel, est inspirée de celle réalisée par Picart²⁵. À l'arrière-plan, au centre, on aperçoit sur les deux gravures deux personnages de physionomie identique revêtus d'une tunique similaire, près de ce qui paraît être un rideau retenu par une structure de bois. Le personnage de gauche verse le contenu de son récipient dans le brasier. Le personnage enturbanné qui alimente en combustible le brasier, à la gauche, est situé au même endroit, mais dans une posture différente. Tout à côté de lui, à la gauche, la femme qui lève les mains au ciel apparaît au même endroit et dans la même position sur les deux gravures. À l'avant-plan, au centre, la femme agenouillée avec un récipient en main est située au même endroit sur les deux gravures. Les deux instrumentistes, à l'avant plan, à droite, se retrouvent eux aussi au même endroit avec des instruments de musique presque identiques.

Ce qui se dégage, en dernière analyse, des commentaires et des descriptions fournis par les auteurs de la première période de production peut se résumer de la manière suivante: Picart semble plutôt être préoccupé par l'origine du rituel en question, il ne condamne pas, outre mesure, cette pratique. Anot de Maizières vante la dévotion de la femme envers son mari, il laisse entendre aux lecteurs que toutes les femmes accomplissent envers leurs époux leur devoir religieux. Sulau de Lirey s'insurge contre les brâhmanes qu'il accuse d'être à l'origine de cette pratique

²⁴ Buchon, *Histoire*, p. 288.

²⁵ On peut lire la plénitude sur le visage de la safî. Par contre, ce sentiment n'est pas visible sur le visage de celle qui apparaît sur la gravure de Picart.

«barbare». En revanche, il présente à ses lecteurs une description qui fait ressortir toute la tragédie et l'«horreur» associées généralement à cette coutume. De la même manière, Clavel offre à ses lecteurs un récit d'épouvante qui raconte dans les moindres détails la «monstruosité» du sacrifice. Tout comme Sulau de Lirey, Maury s'insurge lui aussi contre les brâhmanes sans toutefois offrir d'explications pertinentes.

*

En ce qui a trait aux manuels de la seconde période²⁶ de production, les auteurs ne font aucune référence à l'endroit de celles qui s'imposaient d'elles-mêmes le supplice du feu, sauf la brève remarque de Vinson indiquant que les sacrifices des veuves sont «aujourd'hui impitoyablement proscrits et pourtant encore accomplis parfois.²⁷» Les auteurs passent complètement sous silence une des pratiques de dévotion qui a le plus marqué, comme en témoigne les littératures depuis l'Antiquité, l'imaginaire occidental.

Nous pouvons nous interroger sur la ou les causes de ce silence. À première vue, on peut croire qu'il s'explique simplement par l'abolition du «suttisme» au siècle dernier. En fait, les envahisseurs musulmans ont tenté sans succès de faire cesser le rite. Il faut attendre l'intervention décisive des Britanniques pour que soit aboli officiellement le suicide des veuves. Le rite fut d'abord interdit à Delhi entre 1809 et 1818, puis en 1829 dans le reste de l'Inde²⁸.

²⁶ Tiele, *Manuel*; Rawlinson, *Les Religions*; Vinson, *Les Religions*; De Milloué, *Aperçu*; Grant, *Les Grandes Religions*.

²⁷ Vinson, *Les Religions*, p. 83.

²⁸ L'abbé Dubois a semble-t-il pris connaissance d'une certaine «liste des veuves qui se sont sacrifiées sur les bûchers de leurs maris depuis 1810» jusqu'à l'année 1820. À ce sujet, il précise que «le nombre de ces victimes avait progressivement augmenté chaque année durant cet espace de temps. En 1817, il y en eut sept cent six dans la présidence du Bengale.» (J.-A. Dubois, *Mœurs, institutions*

Nous aimerions insister sur le fait que les ouvrages d'Anot de Maizières, de Sulau de Lirey, de Clavel et de Buchon, furent rédigés après 1829. Les auteurs de ces manuels continuent de décrire cette pratique sans se soucier, semble-t-il, de l'interdiction dont est frappé le rite: le manuel de Buchon est publié seize ans après la suppression du rituel. En somme, l'abolition du rite par les autorités britanniques n'empêche aucunement les auteurs de la première période de continuer à dépeindre à leurs lecteurs l'immolation des veuves.

Afin d'expliquer le silence des auteurs, nous sommes d'avis qu'il faut plutôt regarder, d'une part, en direction des sources documentaires utilisées par les auteurs des deux périodes de production, et d'autre part, prendre en considération les transformations d'ordre méthodologique provoquées par l'émergence au siècle dernier de l'étude «scientifique» de la civilisation indienne.

Dans les manuels de la première période, les auteurs préfèrent puiser leurs données dans les relations de voyages et autres sources du même genre. Et en ce qui a trait aux manuels de la seconde période, les auteurs choisissent plutôt de décrire la religiosité hindoue à l'aide des représentations tirées des textes sacrés traduits par les sanskritistes²⁹. En règle générale, la description de la

et cérémonies des peuples de l'Inde, réédition partielle avec une postface de Alain Daniélou, Paris, Éditions A.-M. Métailié, 1985, p. 317, note 1.) De son côté, Weinberger-Thomas dénombre «pour la seule Présidence du Bengale 8134 crémations de veuves entre 1815 et 1828. On a tout lieu de supposer que ce chiffre officiel est très inférieur à la réalité étant donné les difficultés rencontrées sur le terrain, à l'époque, par les enquêteurs.» (Weinberger-Thomas, «Cendres d'immortalité», p. 14)

²⁹ Plusieurs traductions de textes classiques sont disponibles en France au siècle dernier. Il s'agit, entre autres, des ouvrages suivants: H. Fauche, *Ramayana*, 9 vol., Paris, A. Frank, 1854-1858; H. Fauche, *Mahabharata*, 10 vol., Paris, B. Duprat, 1863-1870; H. Fauche, *Œuvres complètes de Kalidasa*, 2 vol., Paris,

religion en Inde dans les manuels de la deuxième période se réduit à ses manifestations primitives, c'est-à-dire au védisme et au brâhmanisme. Les auteurs ne font que de brèves allusions à la situation de l'hindouisme telle que vécu sur le terrain culturel.

Le développement de l'indianisme en France n'est pas étranger aux différences observées dans le choix des sources documentaires utilisées par les auteurs de la deuxième période de production. L'indianisme a connu au cours du XIXe siècle un essor considérable³⁰. La création de la première chaire de sanskrit d'Europe au Collège de France en 1815, la fondation de la Société Asiatique de Paris en 1821, et l'établissement de la section «Sciences Historiques et Philologiques» de l'École Pratique des Hautes Études en 1868 participent d'une manière significative au changement de perspective, c'est-à-dire à l'utilisation des textes sacrés comme sources principales de renseignement. La caste de spécialistes formée par les nouvelles institutions va imposer une certaine forme d'hégémonie intellectuelle. En d'autres termes, l'«indomanie» va laisser la place à «l'Inde des savants»³¹.

A. Durand, 1859-1860; A.-L. Loiseleur-Deslongchamps, *Lois de Manou*, Paris, 1830; A. Langlois, *Rig-Veda*, 2e éd., 2 vol., Paris, Maisonneuve et Cie, 1872; E. Burnouf, *La Bhagavad-Gita*, Paris, 1867; E. Burnouf, *Bhâgavata-Purâna*, 5 vol., Paris, 1840-1885; L'abbé Migne, *Les Livres sacrés de toutes les religions, sauf la bible*, traduits par M.M. Pauthier et G. Brunet, 2 vol., Paris, J.-P. Migne éditeur, 1865-1866. Il est important de préciser que les auteurs des manuels utilisent aussi des traductions anglaises.

³⁰ S. Lévi, *Mémorial Sylvain Lévi*, avec une introduction de L. Renou, Paris, Paul Hartmann, 1937, pp. 145-162; J. Darmesteter, *Essais Orientaux*, Paris, A. Lévy, 1883; A. Barth, *Quarante ans d'indianisme*, Paris, Ernest Leroux, 1914-1927, p. 181; J. Filliozat, «La Naissance et l'essor de l'indianisme», *Bulletin de la société des études indochinoises*, 29, 1954, pp. 265-296; J. Filliozat, «Deux cents ans d'indianisme», *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, 76, 1987, pp. 83-116.

³¹ Droit, *L'Oubli*, p. 139.

Avec l'introduction de nouvelles procédures, la méthode préconisée par les auteurs de la première période (une anthropologie de salon) se voit écartée au profit du nouvel ethos. Les manuels publiés à partir de 1880 reflètent très bien le changement de perspective méthodologique: le passage d'une histoire anecdotique à une histoire positive. Les auteurs de la deuxième période ont abandonné la pratique historiographique fondée sur le oui-dire des relations de voyages et des autres littératures du même acabit, au profit des méthodes scientifiques mises de l'avant par la nouvelle génération de chercheurs. En somme, la disparition des récits et des gravures dépeignant le «suttisme» dans les manuels de la deuxième période de production n'est pas le résultat de l'interdiction du suicide des veuves décrétée en 1829, mais le résultat de l'abandon — suite au développement de l'indianisme — par les auteurs de la seconde période d'une catégorie de littérature jugée dorénavant scabreuse.





